

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 26 OCTOBRE 2022

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

CUNVENZIONE DI FINANZIAMENTU DI L'ASSOCIU ADIE

**CONVENTION DE FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION
POUR LE DROIT À L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE (ADIE)**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa politique d'insertion professionnelle des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (RSA), la Collectivité de Corse soutient les structures proposant un accompagnement technique et financier favorisant l'insertion économique et professionnelle de ce public.

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), principal opérateur de microcrédit sur le territoire, est l'une d'entre elles.

Elle permet aux personnes porteuses d'un projet d'emploi, indépendant ou salarié, ne pouvant bénéficier d'un financement bancaire pour le réaliser, de le mettre en œuvre grâce au microcrédit accompagné.

L'ADIE développe une offre complète d'outils financiers et de services d'accompagnement spécifiquement adaptés aux porteurs de projet inscrits dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, dont les bénéficiaires du RSA.

Les projets de création ou de développement de microentreprises peuvent donner lieu à l'octroi d'un « *microcrédit accompagné* », dispositif combinant microcrédit plafonné à 10 000 €, services d'accompagnement à la création d'entreprise et micro-assurance.

Cette offre comportant deux volets technique et financier, permet d'une part de déterminer la pertinence du projet et de vérifier sa cohérence au regard du profil du porteur de projet, et d'autre part de définir le besoin financier nécessaire au démarrage de l'activité ou à son développement.

Pour les activités existantes, l'accompagnement consiste en la réalisation d'un diagnostic de viabilité de l'entreprise.

L'ADIE propose également un panel de services *post-crétation* notamment par la mise en œuvre de services à distance tels que hotline téléphonique, annuaire en ligne, plateforme d'achats groupés etc...

Dans le cadre de projets visant le retour ou le maintien en emploi salarié, l'association propose enfin l'accès au crédit mobilité et à un dispositif de micro-assurance.

En 2021, l'ADIE s'était engagée à accompagner 30 bénéficiaires du RSA. Ce sont 43 porteurs de projets bénéficiaires du RSA qui ont bénéficié d'un financement durant cette période.

Pour 2022, il est proposé de reconduire les objectifs et de maintenir le niveau de financement.

Il est ainsi proposé de fixer le montant de la participation de la Collectivité de Corse à 30 000 €.

Les crédits sont inscrits au budget 2022 Programme 5122 Chapitre 9344 Fonction 444 Compte 65748.

En conséquence, il vous est proposé :

- D'approuver l'octroi d'une subvention de fonctionnement à l'ADIE d'un montant de 30 000 €.
- D'approuver la convention de financement pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, annexée au présent rapport.
- De m'autoriser à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.